Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1913)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

qu'en première lecture et doivent encore être discutées avec les entrepreneurs. L'assemblée des délégués devra décider s'il y a lieu de prévoir un escompte pour les payements au comptant. La commission et le Comité central préconisent une disposition de ce genre, ce moyen étant appelé à remédier à certains inconvénients du mode de payement utilisé dans les travaux. Le bon débiteur, qui paye conformément aux conditions générales doit recevoir une prime. Les conducteurs de travaux veilleraient à ce que les règlements de comptes s'établissent plus régulièrement et plus promptement. Il y aura toujours des entrepreneurs qui délivreront un certain %.

Si nous insérons une disposition y relative dans nos conditions, l'entrepreneur, à son tour, pourra la prendre en considération dans ses offres de prix.

Le Comité central fait en outre les propositions suivantes :

a. La commission des normes pour les travaux d'architectes est autorisée à terminer les pourparlers avec l'union des entrepreneurs au sujet des formulaires $F - Q$ et à en arrêter, de concert avec le Comité central, le texte et la traduction.

b. Les normes $F - Q$ ainsi revisées entreront provisoirement en vigueur. Leur adoption définitive sera arrêtée dans une des prochaines assemblées des délégués.

c. Avec remerciements pour la grande somme de travail déployée à ce jour, la commission des normes pour l'exécution des travaux d'architectes est priée d'élaborer des projets analogues dans les autres domaines des travaux d'architectes.

M. *Piguet* (Chaux-de-Fonds) attire l'attention sur l'opposition des entrepreneurs à la disposition concernant l'escompte.

Le mauvais débiteur réclamera aussi l'escompte.

Il y a une différence fondamentale entre le commerçant et l'entrepreneur.

M. *Boissonaz* (Genève) estime qu'il n'est pas juste d'accorder une prime à celui qui paye conformément aux conditions.

M. *Zollinger* (Zurich) donne lecture de la proposition de la section de Zürich de supprimer l'escompte.

M. *Hottinger* (Winterthour) se prononce contre une publication provisoire des normes pour les travaux de chauffage central, diverses dispositions étant contestables au point de vue technique.

M. *Suter* (Bâle) désirerait une discussion approfondie de toutes les prescriptions spéciales d'abord dans les sections.

M. *Pfleghard* réplique que le projet pour les chauffages centraux est une première lecture et qu'il faudra encore entrer en tractation avec les entrepreneurs de chauffages centraux; du reste les prescriptions telles qu'elles existent font déjà l'objet d'une forte demande de la part des membres. En définitive l'article stipulant d'accorder un escompte est rejeté dans la votation par la totalité des voix, contre une.

La proposition *a*, du Comité central est adoptée à une forte majorité. La proposition *b*, est adoptée par 30 voix contre 25. La proposition *c*, est également adoptée par une forte majorité.

5. *Contrat de louage pour les employés à résilier par mois.* M. *Pfleghard* rapporte. Il discute les motifs ayant conseillé de modifier si rapidement le projet du 10 juillet 1910 et les changements qui y ont été apportés. L'Union des techniciens suisses a adopté le contrat dans son assemblée générale du 30 juin 1912.

M. *Piguet* (Chaux-de-Fonds) et M. *Grosjean* (Aarau) désirent à l'art. 7, le texte même de la loi et à l'art. 3, l'indication des conditions de l'office d'assurance.

M. *Bürgi* (Berne) demande que l'indemnité journalière soit payée au patron, celui-ci devant pourvoir aux frais de traitement. Invalidité et décès doivent être séparés. L'article 6 *b*, aurait besoin d'une meilleure rédaction.

M. *Bossardt* (Waldstätte) désirerait biffer le deuxième alinéa de l'art. 4 et y intercaler les mots « dans les cas extraordinaires ».

M. *C. Jegher* (Zurich) formule la proposition d'admettre les dispositions suivantes : L'employé faisant pendant son temps de service une invention que son patron fait breveter, l'inscription doit se faire au nom de l'employé sans pour cela que le droit de propriété que le patron possède sur l'invention, soit lésé.

MM. *Kummer* et *Schlæpfer* (Zurich) appuient cette proposition, celle-ci étant conforme à un vieux postulat du Comité pour le règlement de questions professionnelles.

M. *Pfleghard* se déclare contre cette résolution, car il y a lieu d'entendre également les fabricants de machines.

M. *Hottinger* (Winterthour) communique que chez MM. Sulzer un avertissement de trois mois d'avance est exigé. Pour ce qui concerne les ingénieurs, le contrat tel qu'il est présenté est plutôt défavorable. Il a été rédigé spécialement pour les architectes.

Prennent encore la parole MM. *Schlæpfer*, *Kummer*, *Oberlander*, *Bluntschli* et *C. Jegher* (tous de Zurich).

Par 32 voix contre 25, il est décidé de renvoyer le contrat au Comité central en le chargeant d'examiner la proposition de M. C. Jegher. *(A suivre.)*

Concours d'idées pour le lotissement du domaine du « Mervelet ».

Rapport du jury.

(Suite et fin)[1].

N° 14. « Beau site ». — Les dégagements du quartier sont bons. On peut cependant critiquer le tracé brisé de la voie qui passe dans le haut du domaine. La répartition des villas est monotone ; elle n'est pas suffisamment influencée par la configuration du terrain. Le projet manque de points saillants. Les places d'entrée ne conviennent pas à un quartier des villas. La place de jeu est bien située et agréablement traitée. Les croquis des villas sont agréables.

N° 16. « Plein air ». — Le plan est très clair. Les dégagements sont excellents, tout en laissant le quartier à l'abri de la grande circulation. La place d'entrée au sud a beaucoup d'ampleur. L'accès du côté opposé est moins bien indiqué. La place principale admirablement située se lie d'une façon logique au réseau des artères. La disposition des villas est excellente, elle convient exactement à la forme du terrain. Les dimensions des parcelles sont très variées. La présence des villas pour plusieurs familles, le long des rues extérieures enlève à l'ensemble toute monotonie. Les croquis de détail rendus de façon très séduisante indiquent une architecture qui, dans ses grandes lignes, est bien en harmonie avec le paysage. Certains détails dénotent par contre des influences étrangères au terroir.

[1] Voir N° du 10 février 1913, page 32.

N° 18. « La Ruche ». — Ce projet ne tient pas suffisamment compte des conditions dans lesquelles doivent s'établir les cités-jardins. Au lieu d'être isolé autant que possible de la grande circulation, le quartier est traversé de part en part par des voies diagonales, parfois directes. La place centrale est hors d'échelle. Les places secondaires sont trop rapprochées du centre. L'auteur a consacré une grande surface de terrain aux espaces libres sans obtenir un résultat très satisfaisant. A part cela, la disposition générale des villas est bonne, les accès sont faciles. Le belvédère est extrêmement bien placé. La forme des parcelles est généralement bonne.

N° 19 « Harmonie ». — Le plan est bien approprié à la forme du terrain. Les entrées du quartier ne sont pas suffisamment indiquées cependant les dégagements sont bons. Le carrefour central est étriqué. La place publique manque également d'ampleur. Il est fâcheux que l'espace libre ait été réservé derrière, plutôt que devant le bâtiment servant de pension-restaurant. Les villas sont de types très variés, l'auteur a bien fait de grouper les maisons contigues dans les régions basses. On peut critiquer cependant la double rangée de bâtiments le long de l'artère principale N-E, S-O. Le lotissement est raisonnable, mais le projet manque un peu de caractère.

N° 20. « Le Paradis ». — Le plan est assez bien compris. Les dégagements du côté de Villars et du Petit-Saconnex sont satisfaisants. Les entrées sont cependant trop peu accusées. On ne sent pas assez, dans la disposition des villas, la forme générale du terrain. Le tracé des rues est raide. D'une manière générale, la composition manque de charme. Les parcelles sont trop uniformes et les villas trop souvent posées au centre des parcelles. L'aspect d'ensemble est monotone. La composition n'est pas suffisamment organisée. Les croquis perspectifs sont pittoresques et traités avec brio.

Après la critique, le jury a décidé de décerner cinq prix à répartir entre les N°s 3, 4, 7, 8 et 16, éventuellement encore les N°s 11 et 19, au cas ou plusieurs projets seraient l'œuvre d'un même auteur. A la suite d'une nouvelle délibération, le classement définitif a été établi comme suit :

1. N° 16. « Plein air » ; 2. N° 7. « La grande allée » ; 3. N° 3. « Les Ormeaux » ; 4. N° 8. « Z » ; 5. N° 4. « Petit Sac » ; 6. N° 19. « Harmonie ; 7. N° 11. « L'art de bâtir les villes ».

Après avoir fixé la répartition des primes, le jury a procédé à l'ouverture des plis cachetés.

Le N° 16 « Plein air » a pour auteurs MM. Guyonnet & Torcapel, architectes à Genève (prime 3 500 fr.).

Le N° 7 « La grande allée » a pour auteur M. Austermayer, architecte à Lausanne (prime 3 000 fr.).

Le N° 3 « Les Ormeaux » a pour auteur M. Alexandre Camoletti, architecte à Genève (prime 2 500 fr.).

Le N° 8 « Z » a pour auteur M. J. Favarger, architecte à Port Pully (prime 1 600 fr.).

Le N° 4 « Petit Sac » a pour auteur M. Edmond Fatio, architecte à Genève (prime 1 400 fr.).

Genève, le 18 décembre 1912.

(Sig.) Marc CAMOLETTI. J.-L. CAYLA. Alph. LAVERRIÈRE
H. MAILLARD. Camille MARTIN. C. GEORG.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel des statistiques des chemins de fer, par George-L. Boag, Londres, 1912. *The Railway Gazette.* Queen Anne's Chambers, Westminster. Prix : Fr. 5.

Ce petit volume, de 185 pages, expose, de la façon la plus claire, les unités employées dans la statistique des chemins de fer, la manière de les calculer et de les interpréter et tous les renseignements qu'on peut tirer de leur application pour étudier l'évolution économique d'un réseau. Dans un appendice, l'auteur, praticien émérite, a rassemblé divers documents et toute une série d'exemples de statistiques. Nous recommandons vivement cet ouvrage à tous ceux qui s'intéressent aux questions concernant l'administration des chemins de fer.

Notions de mathématiques, par A. Sainte-Laguë, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Besançon. Paris. Librairie scientifique *A. Hermann & fils.* 1 vol. ; prix : 7 fr.

La librairie Hermann, qui a déjà beaucoup contribué par ses remarquables publications, à l'amélioration de l'enseignement des mathématiques, nous offre un nouvel ouvrage que M. Kœnigs, professeur de mécanique à la Sorbonne présente en ces termes :

« L'esprit dans lequel a été conçu le présent ouvrage, la manière dont son exécution a été conduite, plairont à ceux qui ont le souci de voir la mathématique continuer à servir de base au développement de nos connaissances. Ce développement est tel aujourd'hui, surtout dans le domaine de la mécanique et de la physique, il excite tellement les aspirations et les ambitions de notre moderne jeunesse que l'on aurait grand tort de ne point se préoccuper de constituer un enseignement des mathématiques plus adapté aux exigences pratiques.

Disons tout de suite que ce qui doit caractériser un tel enseignement ce sont moins ses programmes que sa méthode. Un enseignement abstrait, dogmatique, qui ne montre les choses que sous leurs formes logiques est pratiquement inopérant. Au contraire, l'éveil de l'intuition, l'examen direct des choses, le recours occasionnel à l'expérience sont éminemment propres à préparer les esprits à traiter mathématiquement les contingences, sans exclure le souci d'une correcte application du raisonnement.

Un enseignement de ce genre est devenu nécessaire ; il doit être l'œuvre de nos meilleurs maîtres, car leur savoir et leur expérience les garantiront mieux que d'autres contre des solécismes mathématiques, de l'à peu près et de l'imprécision. Car la précision est au moins aussi nécessaire à celui qui veut faire aboutir une formule à un résultat numérique qu'à celui qui se contente d'y voir un résultat logique.

Nous devons donc louer hautement M. Sainte-Laguë d'avoir entrepris cette tâche. Sous le nom de Mathématiques Générales on a constitué en France depuis quelques années, un programme d'enseignement qui, pratiqué bien entendu dans le sens que nous venons d'indiquer, peut et doit rendre les plus grands services. Mais, pour beaucoup, les lacunes de leur savoir concernent des matières plus élémentaires que celles de cet enseignement, déjà relevé. Le présent livre leur offrira le moyen de combler ces lacunes, de consolider leurs connaissances élémentaires et les initiera à des formes de pensées, à des modes de conception qui les rapprocheront eux-mêmes des applications.

Nous nous reprocherions de ne pas attirer spécialement l'attention sur les exercices dont certains sont très originalement posés ; leur choix judicieux est de nature à concourir le plus utilement au but général de l'ouvrage.

Lausanne. — Imprimerie E. Toso & Cie (S. A.), Louve, 8.

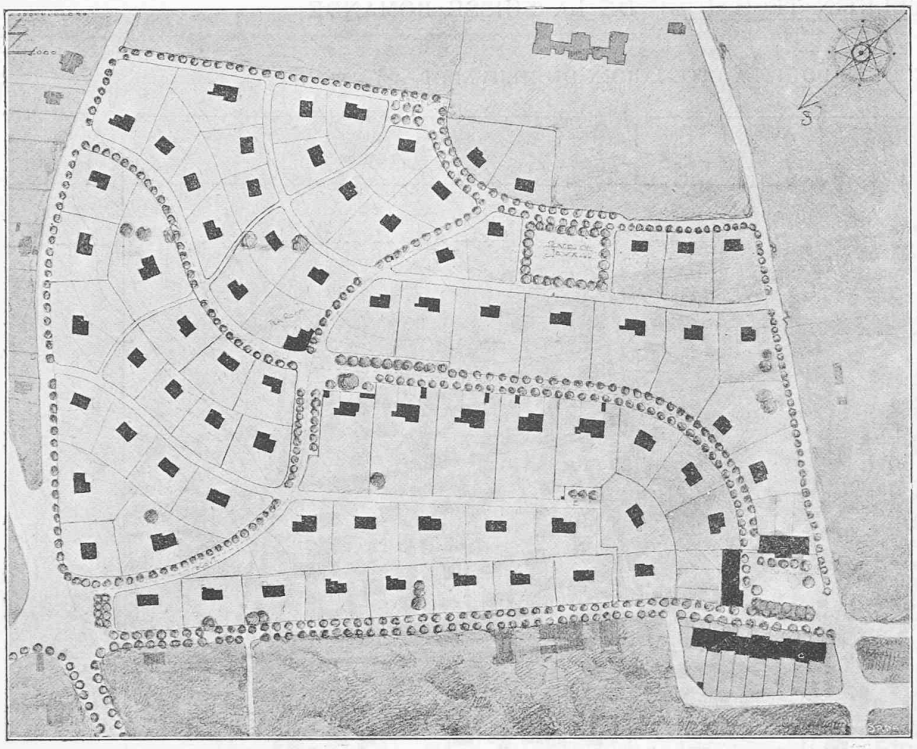

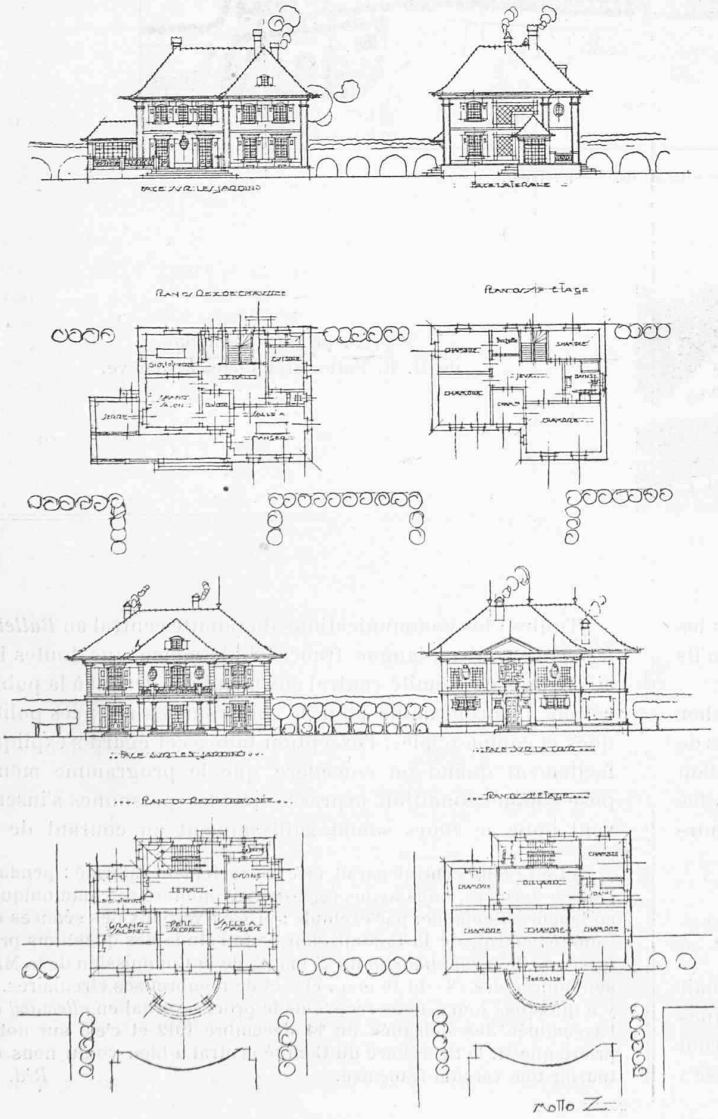

4e prix : projet « Z », de M. Favarger, architecte, à Prilly.

ment école normale, ont été exécutés de 1903 à l'année dernière avec le concours de la Confédération. On a débarrassé l'intérieur de l'église et du cloître de l'ancien enduit et badigeon qui les recouvraient, remis à jour les anciennes peintures du XII, XIV et XVII siècles, reconstitué certaines parties anciennes détériorées, fenêtres, parois, façade, pignon ouest, etc., réédifié l'ancien cloître d'avant l'incendie de 1884, abaissé le niveau du cloître, aménagé le préau, etc.

L'abbaye d'Hauterive de l'ordre de Citeaux fut fondé en 1138 par Guillaume, seigneur de Glâne. En 1578, le feu dévora une partie du couvent et un nouvel incendie en 1884 détruisit les combles des bâtiments actuels et la toiture et le cloître de l'église. L'église et le cloître sont des monuments remarquables, en partie l'art roman, en partie l'art original. Les statues exécutées de 1472 à 1486 par l'abbé Philibert sont merveilleuses. Nous ne pouvons qu'encourager les amateurs d'art et de belle nature à visiter Hauterive, les uns et les autres reviendront enchantés et des monuments et de la contrée pittoresque qu'ils auront à parcourir de Fribourg à Hauterive avec l'horizon superbe de nos Alpes fribourgeoises comme fond de tableau.

Le président parle du 3me volume du *Bulletin* de la Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes, soit procès-verbaux des séances de 1905 à 1910 inclusivement paru dans le courant de l'été dernier publiée par *Fragnière frères*, éditeurs, à Fribourg. Ce travail, comme les deux premiers parus en 1900 et 1910, chacun d'eux comprenant une période décénale, soit 1880-89, 1890 et 99, est dû à l'activité de notre ancien président feu M. Gremaud. Il parle aussi d'une nouvelle publication artistique parue l'automne dernier à Fribourg, *Fribourg ville d'art*, texte du *R. P. Berthier*, membre de la commission du *Fribourg artistique* et dessins eaux fortes de M. *P. A. Bouroux* qui fait grand honneur à son éditeur M. Hubert Labastrou. M. Broillet termine en parlant de nos bons rapports avec la Société suisse des ingénieurs et architectes et souhaitant le meilleur succès à la nouvelle organisation de notre Société. Il adresse un pressant appel à toutes les bonnes volontés de la Société en faveur du *Fribourg artistique*, rappelle que les séances ont lieu régulièrement tous les quinze jours, le vendredi soir à 8 h. 30 jusqu'à fin avril prochain et insiste pour qu'on y assiste le plus régulièrement possible et que chacun y apporte en dehors des communications officiellement annoncées, l'une ou l'autre communication pouvant intéresser les collègues sur l'un ou l'autre sujet technique scientifique ou artistique.

CONCOURS POUR LA CITÉ-JARDIN DU MERVELET, A GENÈVE

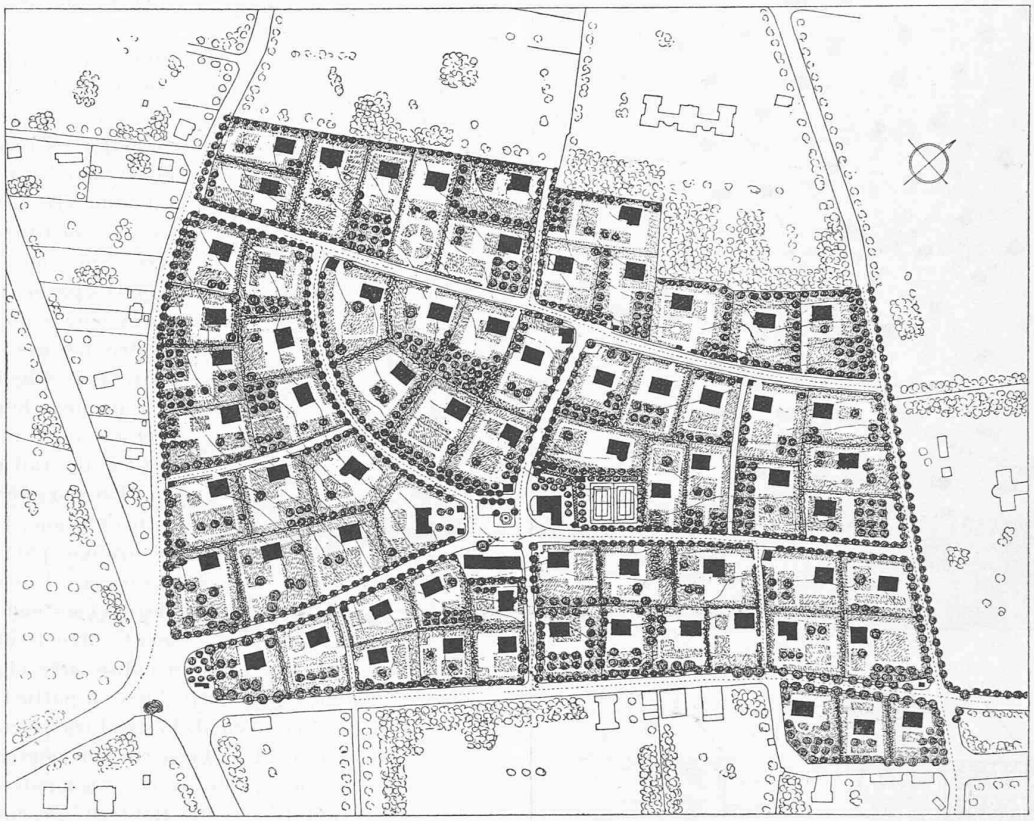

Plan de situation. — 1 : 5000.

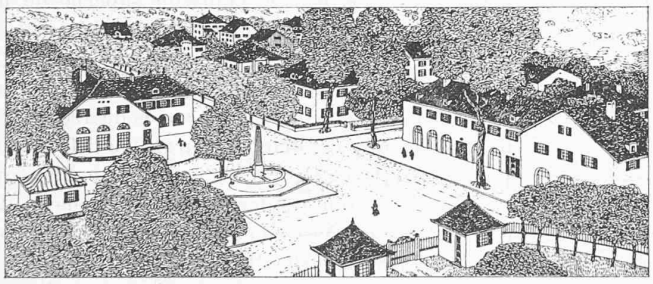

Perspective A.

5e prix : projet « Petit Sac », de M. E. Fatio, architecte, à Genève.

Il remercie le comité pour son précieux appui et tous les collègues présents de leur confiance et de l'intérêt qu'ils portent à la Société.

Le banquet se continue très gaiement grâce à notre cher collègue Hans Maurer qui veut bien remplir les fonctions de major de table et ce n'est que vers 7 h. du soir que l'on quitte la Tête Noire, les uns pour rejoindre leur famille, les autres pour aller manger une excellente fondue fribourgeoise.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Le *Bulletin technique* N° 1 du 10 janvier dernier contenait un communiqué au sujet du cours sur les sciences politiques et commerciales, article qui dans le N° 2 du même journal était suivi d'une note de la Rédaction. Voici notre réponse :

Toutes[1] les communications du Comité central au *Bulletin technique* sont en langue française, de même que toutes les circulaires du Comité central aux membres. Quant à la publication du programme pour le cours sur les sciences politiques et commerciales, l'exception faite à cet égard s'explique facilement quand on considère que le programme même pose comme condition expresse que les personnes s'inscrivant pour ce cours soient suffisamment au courant de la

[1] Le Comité central paraît être inexactement informé : pendant l'année dernière, nous avons reçu de très nombreux communiqués en langue allemande, par exemple : procès-verbaux des séances du Comité central, de la Commission pour l'étude des questions professionnelles (voir *Bulletin* du 25 mars), de la Commission de la Maison bourgeoise (N° du 10 mai), etc. et de nombreuses circulaires. Il y a quelques jours, nous recevions le procès-verbal en *allemand* de l'assemblée des délégués du 14 décembre 1912 et c'est sur notre prière que M. le Secrétaire du Comité central a bien voulu nous en fournir une version française. *Réd.*

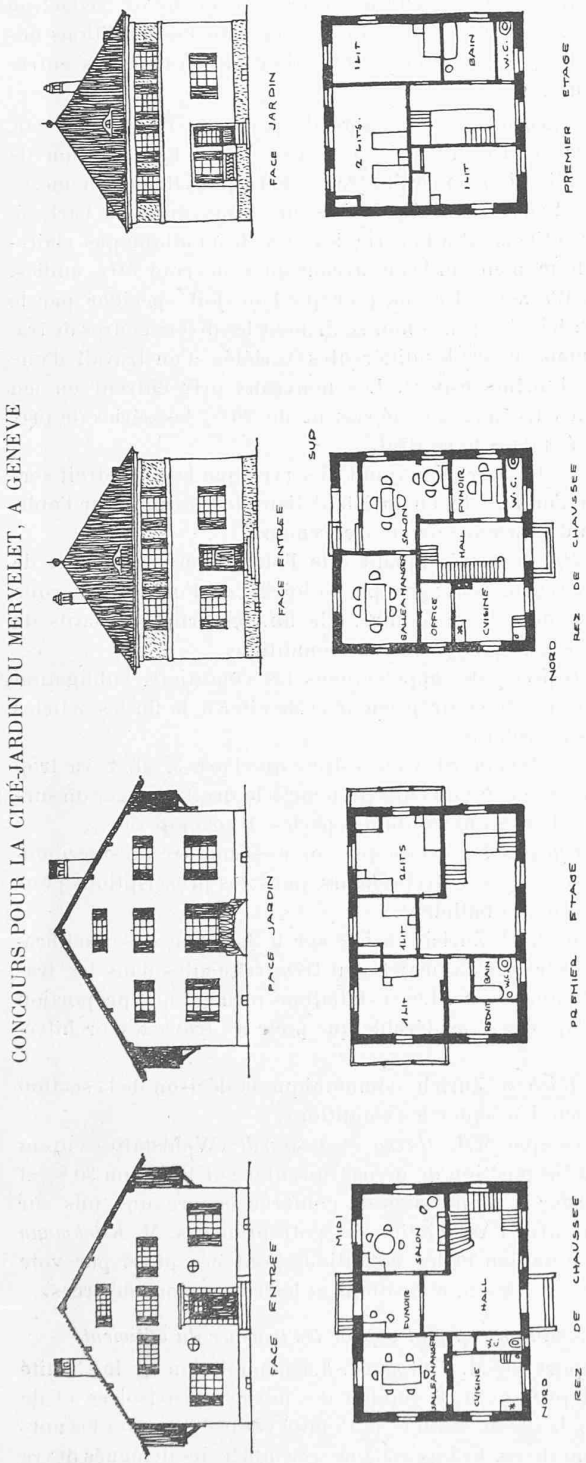

Types de maisons.
5e prix : projet « Petit Sac », de M. E. Fatio, architecte, à Genève.

langue allemande ; ainsi il n'avait pas de raison de traduire en français les sujets des conférences qui se feront en langue allemande.

Le cours de traction électrique a été proposé dans le temps par la Section de Saint-Gall. L'initiative pour créer le cours d'économie politique et de sciences commerciales a été donnée par le Comité central — depuis assez longtemps en relations avec la Faculté des Sciences politiques — afin d'examiner la question de l'instruction des fonctionnaires supérieurs dans les sciences politiques. La Faculté ayant montré beaucoup d'empressement à appuyer notre projet, nous sommes les obligés et naturellement nous avons su nous en tenir aux propositions de la Faculté au sujet du choix des conférences. D'ailleurs nous ne croyons pas devoir recommander des cours dans les deux langues.

Notre Société a pris une grande responsabilité en se chargeant de l'arrangement de ces cours. Nous ne pouvons risquer d'échouer avec ce premier essai et les chances de réussite nous paraissaient plus grandes dans la Suisse allemande que dans la Suisse romande. Maintenant, que le Comité central a eu l'occasion de mieux s'orienter, on peut aussi s'occuper de créer des cours pour la Suisse romande.

Lors d'une séance des représentants du Comité central avec ceux du Comité de la Section vaudoise de la S. S. I. A., réunion qui a eu lieu à Berne le 1er février, le Comité central a déclaré son empressement[1] d'arranger des cours dans la Suisse romande, soit à Lausanne ou à Genève, sous réserve toutefois qu'il y a un nombre suffisant d'intéressés qui désirent suivre ce cours.

Nos explications prouvent que les reproches agressifs contre le Comité central ne sont pas justifiés.

Il nous est impossible de connaître les désirs et les besoins des divers membres, mais ce sera toujours avec plaisir que nous examinerons les propositions que les sections auraient à nous soumettre.

Nous regrettons de constater le manque de pareilles propositions initiatrices de la part des sections romandes.

Pour le Comité central de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes :

Le Président : H. Peter. *Le Secrétaire :* Ing. A. Hærry.

Zurich, le 14 février 1913.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 décembre 1912, à Olten.

Ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 août 1911.
2. Normes concernant les concours pour les travaux d'ingénieurs.
3. Conditions spéciales pour les travaux de fondations.
4. Conditions spéciales pour les travaux du bâtiment, 1re partie.
5. Contrat de service des employés.
6. Règlement de la commission de la maison bourgeoise.
7. Admission de la section de Schaffhouse.

[1] C'est avec reconnaissance que nous donnons acte au Comité central de sa déclaration au sujet des cours en langue française qu'il veut bien « s'empresser » d'organiser. *Réd.*